

CONVENTION DE BONNES PRATIQUES REPERTOIRE PRO

- 1. ADHESION :** Afin d'apparaître dans le REPERTOIRE PRO, chacun des professionnels ou structures doit avoir préalablement adhéré (adhésion gratuite) à la SRAE TA.
- 2. PUBLICATION :** Un professionnel ou une structure ayant adhéré à la SRAE TA a le choix d'apparaître ou non dans le REPERTOIRE PRO.
- 3. ACCES REPERTOIRE PRO :** Chaque adhérent dispose des coordonnées professionnelles de l'ensemble des acteurs des Troubles d'Apprentissage/TND de la région Pays de la Loire ayant donné son accord d'apparaître dans le REPERTOIRE PRO.
- 4. COORDONNES ACTUALISEES :** Chaque membre s'engage à mettre à jour ses coordonnées professionnelles apparaissant dans le REPERTOIRE PRO en se connectant à l'aide de son identifiant et de son mot de passe.
- 5. SENSIBILISATION :** Chaque membre ou représentant s'engage à participer à la Journée Interprofessionnelle de son département (Journée de sensibilisation organisée annuellement par la SRAE TA).

